

« *Votre grand désir* est que les *Pasteurs et les Directeurs d'âmes* de notre diocèse *ne négligent rien* pour ériger dans leurs paroisses les pieuses congrégations du *Tiers-Ordre* de saint François.

« Nous savons, ajoute-t-il, que plusieurs curés ont déjà établi ces pieuses congrégations, qu'ils les dirigent avec sollicitude, et *Nous les en félicitons.*

« *Nous conjurons* les autres d'entreprendre de mener à bonne fin une œuvre qui doit être si utile à leur troupeau.

« Non, ils ne travaillent pas en vain, car saint François prendra sous sa protection les congrégations naissantes et les rendra fécondes en fruits précieux de bonnes œuvres. »

Nous avons entendu l'évêque, écoutons maintenant la grande voix du Pape, qui parle au nom de sa suprême autorité :

« Nous recor mandons à *tous les pasteurs d'âmes, avec toute l'énergie dont Nous sommes capable*, de diriger tous leurs soins vers la diffusion de l'institut séraphique et d'expliquer au peuple, par des exhortations, soit publiques, soit privées, l'excellence, la facilité et les avantages du Tiers-Ordre. »

Qui parmi vous, prêtres de Jésus-Christ, ne serait touché de cette sorte d'objurgation sortie des lèvres ou plutôt de la haute intelligence et du grand cœur du Chef de l'Eglise !

A tous les Patriarches, Archevêques et Evêques du monde catholique, Léon XIII écrit :

« Vénérables Frères, Nous voulons que ces lettres vous apportent non seulement le témoignage public de Notre dévotion envers saint François, mais encore qu'elles *excitent* votre charité, pour que vous travailliez avec Nous, à *sauver* les hommes par le *moyen* que Nous venons d'indiquer Appliquez-vous à faire connaître le Tiers-Ordre de saint François, et à le faire estimer comme il le mérite. »

Et à mesure que les années de son pontificat se multiplient, se renouvellent et se multiplient également les appels du Saint Père !

Écoutons-le, disant le 30 septembre 1882 :

« Que tous les pasteurs d'âmes, les prédicateurs et les confesseurs, *tant du clergé séculier que de quelque Ordre religieux que ce soit*, tentent tout pour exciter les fidèles, spécialement les hommes et les jeunes gens, à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre franciscain, à en fréquenter les pieuses assemblées et à participer aux indulgences et aux très grands privilèges qui y sont attachés. »